



RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00121
Numéro SIREN : 417 626 280
Nom ou dénomination : Eurex - Compagnie Fiduciaire Européenne

Ce dépôt a été enregistré le 09/03/2016 sous le numéro de dépôt A2016/001869

AGENCE DE SAINT-ETIENNE

Siège social
Parc des clos du Golf
10 rue Saint-Simon
42000 Saint-Etienne

T 04.77.42.81.42

AGENCE DE MONTROND-LES-BAINS

Adresse secondaire
av. de la Route Bleue
10 Montrond-Les-Bains

T 04.26.78.05.26

Cinq implantations :

Saint-Etienne
Montrond-les-Bains
Saint-Germain-Laval
Roanne
Marcigny

SARL unipersonnelle
au capital de 400 000 €
S St Etienne B 524 144 029 00013

EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE

Société par actions simplifiée au capital de 5 746 901,84 €

Siège social : 3 Rue du Champ de la Vigne
SEYNOD (74 600)

417 626 280 RCS ANNECY

**Rapport du Commissaire aux apports sur les
apports en nature effectués par M. GILLS ROBERT,
associé de la société EURL A.C.E. GILLS ROBERT -
AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE
à la société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE
EUROPEENNE**

EUREX
COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE
Société par actions simplifiée au capital de 5 746 901,84 €

Siège social : 3 Rue du Champ de la Vigne
SEYNOD (74 600)

417 626 280 RCS ANNECY

**Rapport du Commissaire aux apports sur les
apports en nature effectués par M. GILLS ROBERT, associé de la société
EURL A.C.E. GILLS ROBERT – AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE
à la société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE**

Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'ordonnance N°16OP396 du Président du Tribunal de Commerce d'Annecy en date du 29 Février 2016, dans le cadre de l'opération d'apport en nature de parts sociales de la société EURL A.C.E. GILLS ROBERT - AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE à la société EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE, nous avons établi un rapport sur la valeur des apports prévu à l'article L. 225-147 du Code de Commerce.

La valeur des titres apportés a été arrêtée dans le traité d'apport en nature signé par les représentants des sociétés concernées en date du 2 Mars 2016. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre des diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, augmentée de la prime d'émission. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sommaire

I – Présentation de l’opération envisagée et description des apports	3
1.1 Contexte de l’opération	3
1.2 Présentation des sociétés concernées par l’opération	3
1.2.1 EURL A.C.E. GILLS ROBERT - AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE : société dont les titres sont apportés	3
1.2.2 EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE : société bénéficiaire de l’apport	3
1.3 Description de l’opération	3
1.3.1 Caractéristiques essentielles de l’apport.....	3
1.3.2 Conditions suspensives.....	4
1.3.3 Rémunération des apports.....	5
1.3.4 Avantages particuliers stipulés.....	5
1.4 Présentation des apports	5
1.4.1 Méthode d’évaluation retenue	5
1.4.2 Description des apports	6
II – Diligences et appréciation de la valeur des apports	6
2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports	6
2.2 Appréciation de la méthode de valorisation des apports	7
2.3 Réalité des apports	7
2.4 Appréciation de la valeur des apports	7
2.5 Appréciation des avantages particuliers	7
III – Conclusion	8

I – Présentation de l'opération envisagée et description des apports

1.1 Contexte de l'opération

L'objectif de l'opération est d'effectuer un rapprochement du cabinet EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE et de Monsieur GILLS ROBERT afin de l'intégrer dans la structure de décision en qualité d'associé.

1.2 Présentation des sociétés concernées par l'opération

1.2.1 EURL A.C.E. GILLS ROBERT - AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE : société dont les titres sont apportés

La société EURL A.C.E. GILLS ROBERT - AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE est une société à responsabilité limitée au capital de 100 000 € dont le siège est à PERPIGNAN (66100), 10 rue du Docteur Baillat, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 425 076 395.

Le capital de l'EURL A.C.E. GILLS ROBERT - AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE est, à la date du présent rapport, de 100 000 €, divisé en 800 parts sociales d'une valeur nominale de 125 € chacune.

Monsieur GILLS ROBERT possède 800 parts sociales de cette société.

1.2.2 EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE : société bénéficiaire de l'apport

La société SAS EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE est une société par actions simplifiée au capital de 5 746 901,84 €, dont le siège social est à SEYNOD (74600), 3 Rue du Champ de la Vigne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 417 626 280.

La Société Bénéficiaire a pour objet social exclusif l'activité comptable, à travers l'expertise comptable et le commissariat aux comptes notamment.

Son capital s'élève à 5 746 901,84 €, divisé en 206 056 actions d'une valeur nominale de 27,89 € chacune.

1.3 Description de l'opération

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

Les modalités essentielles de l'apport sont exposées dans le traité d'apport du 2 Mars 2016.

Monsieur GILLS ROBERT fait apport à la société SAS EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, de :

- La pleine propriété de 204 parts sociales de la société EURL A.C.E. GILLS ROBERT - AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE, soit 25,50 %, pour une valeur globale de 218 722 €.

L'apporteur déclare :

- Ne pas être en état de cessation de paiement, redressement ou liquidation judiciaire ;
- Que les sociétés dont les titres sont apportés ne sont pas en cessation de paiement, redressement ou liquidation judiciaire, et ne font pas l'objet d'une procédure de sauvegarde ;
- Que les titres apportés ne font l'objet d'aucun nantissement, empêchement quelconque ou autre restriction au droit de propriété notamment en application d'une convention soumettant le présent apport à l'agrément préalable d'un tiers ;
- Qu'à ce jour, il ne s'est constitué caution de la société EURL A.C.E. GILLS ROBERT - AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE vis-à-vis de quiconque ;
- Qu'elle-même ne cherche pas par la présente convention à se soustraire frauduleusement aux droits de ses créanciers ;
- Qu'elle est, comme la société dont les titres sont apportés, expert-comptable régulièrement inscrite auprès de l'ordre régional mais également commissaire aux comptes régulièrement inscrite auprès de la compagnie régionale compétente et qu'elle n'encourt aucune procédure disciplinaire à ce jour ;
- Connaître et accepter les termes et conditions (notamment la clause de préemption et d'agrément) sans aucune restriction présents dans les statuts de la société SAS EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE.

Par ailleurs, l'entrée en jouissance de ces titres ne sera effective qu'un jour franc après la date de l'assemblée générale de la société SAS EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE approuvant le présent apport. La société SAS EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE pourra alors percevoir tout dividende qui sera attribué par l'assemblée générale de la société à partir de cette date, quelle que soit l'origine, compte de résultat, primes, réserves, reports à nouveau, ou la date de mise en paiement, dans la limite des lois et règlements impératifs.

1.3.2 Conditions suspensives

Le présent apport ne deviendra définitif que sous les conditions suspensives suivantes :

- Approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE de l'évaluation de l'apport et de l'octroi d'avantages particuliers éventuels et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital de 51 261,82 € par l'émission de 1 838 actions nouvelles d'une valeur nominale de 27,89 € chacune.

- Achats de 204 titres de la société EURL A.C.E. GILLS ROBERT - AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE par EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE selon la même valorisation soit 1 072 € le titre, après mise en conformité des statuts avec la charte EUREX (transformation en SAS, nomination des représentants EUREX au conseil de direction, clôture d'exercice au 30/09) soit un délai maximum de 2 mois.

1.3.3 Rémunération des apports

En rémunération de l'apport effectué, M. GILLS ROBERT bénéficiera de 1 838 actions nouvelles de 27,89 € de la SAS EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE, soit une augmentation de capital de 51 261,82 € et une prime d'apport de 167 460,18 €.

1.3.4 Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier.

1.4 Présentation des apports

1.4.1 Méthode d'évaluation retenue

La société SAS EURL A.C.E. GILLS ROBERT - AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE est valorisée sur la base des comptes du dernier exercice clos à savoir le 31 octobre 2015.

La valeur de l'action EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE est arrêtée à la somme de 119 € chacune.

L'apport de chaque part sociale de la société SAS EURL A.C.E. GILLS ROBERT - AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE est valorisé à la somme de 1 072 € chacune.

La méthode de calcul de valorisation des titres de sociétés retenue est celle d'usage dans la profession, à savoir :

- Montant de l'actif net réévalué :
 - o Ajout du montant des capitaux propres apparaissant au bilan de la société et correspondant aux droits des actionnaires,
 - ✓ diminué le cas échéant des distributions à recevoir et arrêtées sur l'exercice suivant,
 - ✓ augmenté le cas échéant des distributions à recevoir et arrêtées sur l'exercice suivant,
 - o Ajout par revalorisation du fond de clientèle civile sur la base suivante :
 - ✓ Ajout du chiffre d'affaires annuel de la société,
 - ✓ Déduction de la valeur nette comptable des fonds de clientèle civile apparaissant au bilan de la société en rapport,

- Ajout par revalorisation des titres de participation relatifs à des filiales d'exploitation:
 - ✓ Ajout de la valeur de cession des titres selon la méthode retenue au présent article,
 - ✓ Déduction de la valeur nette comptable des titres correspondant apparaissant au bilan de la société en rapport,
- Il est considéré que les provisions et amortissements pratiqués sur les autres actifs sont réels. En conséquence, les biens immobilisés autres, les actifs d'exploitation sont évalués pour le présent calcul à la valeur nette comptable.

Il en ressort donc une parité de 204 parts sociales de l'EURL A.C.E. GILLS ROBERT - AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE pour 1 838 actions EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE.

1.4.2 Description des apports

L'EURL A.C.E. GILLS ROBERT - AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE est valorisée à 857 600 €, pour 800 parts sociales, soit 1 072 € chacune.

Les droits sociaux apportés sont retenus pour les valeurs suivantes :

- 204 parts sociales (soit 25,50 %) de la société EURL A.C.E. GILLS ROBERT - AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE pour une valeur globale de 218 722 €.

Le montant net de l'apport est donc de 218 722 €.

II – Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, pour apprécier la valeur des apports et nous nous sommes fait communiquer tous documents financiers, contrats, calculs et justificatifs de nature à nous éclairer, afin :

- de vérifier la réalité et la propriété des actifs transférés,
- d'effectuer une approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble,
- de s'assurer, jusqu'à la date de ce rapport que les événements postérieurs à la date d'effet des apports n'étaient pas susceptible de remettre en cause l'évaluation retenue.

Pour nous permettre d'apprécier la valeur des apports, nous avons notamment effectué les diligences spécifiques suivantes :

- Nous avons analysé les comptes annuels des deux derniers exercices clos de l'EURL A.C.E. GILLS ROBERT - AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE,
- Nous avons analysé le choix des méthodes d'évaluation retenues et écartées pour appréhender la valeur de la société EURL A.C.E. GILLS ROBERT - AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE,
- Enfin, nous avons demandé à la direction de la société EURL A.C.E. GILLS ROBERT - AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE de nous adresser une lettre d'affirmation nous confirmant qu'il n'existait aucun élément significatif pouvant remettre en cause la valeur des apports.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation des apports

La méthode de valorisation des apports est conforme à l'usage de la profession et n'appelle pas de notre part de commentaire.

2.3 Réalité des apports

Nous sommes assurés que l'apporteur est propriétaire des titres apportés.

2.4 Appréciation de la valeur des apports

La méthode décrite dans le contrat d'apport a été correctement appliquée à la valorisation de la société EURL A.C.E. GILLS ROBERT - AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE.

2.5 Appréciation des avantages particuliers

Il n'y a pas d'avantage particulier.

III – Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports en nature des parts sociales de la EURL A.C.E. GILLS ROBERT - AUDIT COMPTABILITE EXPERTISE s'élevant à 218 722 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société SAS EUREX COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE de 51 261,82 €, augmenté de la prime d'apport de 167 460,18 €.

Fait à Saint Etienne, le 8 Mars 2016

Le Commissaire aux Comptes

ECOMEX

Le gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by a horizontal line extending to the right.

E.MORON

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon